

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Ordre du jour : - élection des délégués pour les élections sénatoriales
 - délibérations diverses
 - questions diverses

Etaient présents : **de Blangie Christian, Tricot Philippe, Tricot Jean-Luc, Berchon Gérard, Boulland Orane, Dubas Patrick, Lemoine Céline, Annaert Christophe, Choquet Sabine, Cuvillier Nathalie, Rousselle Francine, de Matos Machado Sérafim, Rambures Francis, Droulers Christophe** à partir de 18 h30.

Excusée : **Lefebvre Boulland Hélène**

Election des délégués pour les élections sénatoriales

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués pour l'élection des sénateurs fixée au Dimanche 27 septembre 2020. Trois délégués et trois suppléants doivent être élus.

Sont élus délégués au 1^{er} tour de scrutin et acceptent le mandat :

de Blangie Christian	13 voix	12.12.1951	80 Hornoy le Bourg
Dubas Patrick	13 voix	23.05.1958	80 Corbie
Cuvillier Nathalie	13 voix	01.04.1969	80 Abbeville

Sont élus suppléants au 1^{er} tour de scrutin et acceptent le mandat :

Tricot Jean-Luc	13 voix	07.08.1955	80 Corbie
Tricot Philippe	13 voix	06.11.1956	80 Méricourt l'Abbé
Annaert Christophe	13 voix	02.04.1966	62 Mazingarbe

Délibérations diverses – Questions diverses

Le conseil municipal détermine l'organisation de la fête locale 2020 compte tenu de la crise sanitaire actuelle due au Covid 19.

Un dépôt de gerbe par les élus aura lieu le Mardi 14 Juillet 2020, rendez-vous à 11 h 30.

Monsieur Ilarraz du Café de la Place a installé une terrasse sur la VC5 avec autorisation par arrêté du maire pour une durée de six mois renouvelable.

Le maire informe le conseil municipal de l'avis favorable de la Banque Alimentaire pour un point de distribution sur la commune de Méricourt l'Abbé. Une convention sera signée entre les parties.

Mme Cuvillier Nathalie est la nouvelle présidente de l'ex-club des Aînés de la Vallée d'Ancre qui sera renommé lors d'une prochaine réunion.

Le conseil des jeunes sera formé à la rentrée en Septembre 2020.

Le conseil municipal, Francis Rambures s'abstenant, après en avoir délibéré, fixe à 350 € le montant d'une indemnité à Francis Rambures pour service rendu à la commune pendant le confinement. Inscrit le crédit nécessaire au budget article 65888.

Le conseil municipal revalorise l'indemnité de Ludivine Thierry, responsable communication, et fixe le montant mensuel à 208 € à compter du 01/01/2020. Inscrits les crédits au budget article 65888, autorise le maire à procéder au paiement rétroactif.

Le conseil municipal décide le renouvellement de la location de la pêche dans la Rivière d'Ancre sur les deux tronçons à l'association La Gaule Ribemontoise pour la saison 2020 au prix de 500 €. Autorise le maire à établir le titre correspondant article 7035.

Le conseil municipal décide de maintenir l'offre d'un cadeau de naissance aux nouveaux nés de la commune, d'une valeur de 30 €. Désigne Céline Lemoine et Orane Boulland responsables de cet achat. Inscrit les crédits nécessaires au budget article 6232.

Cette délibération annule et remplace les délibérations n° 2010/057 du 21/10/2010 visée le 10/11/2010 et n° 2014/033 du 19/06/2014 visée le 30/06/2014.

Par message du 13/03/2020 la Communauté de Communes du Val de Somme informe que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 5 mars 2020 et s'applique désormais à toutes demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol déposés dans la commune à compter du 13/03/2020 (date d'opposabilité). Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération afin de prendre en compte le nouveau document d'urbanisme applicable sur la commune concernant les déclarations de clôtures et de démolition.

Le conseil municipal décide :

-de soumettre à Déclaration Préalable l'édification de clôture en façade sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R. 421-12d du Code de l'Urbanisme.

-de ne pas instituer le Permis de Démolir sur l'ensemble du territoire communal.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2010/076 du 25/11/2010 visée le 24/01/2011.

Le maire donne lecture du courrier en date du 17/06/2020 de la Communauté de Communes du Val de Somme contenant la proposition de renouvellement de la convention de mise à disposition du service mutualisé d'instruction du droit des sols, à l'occasion de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du conseil communautaire du 05/03/2020. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention d'adhésion au service mutualisé d'instruction du droit des sols de la CCVS. Autorise le maire à signer le document correspondant.

A la demande de Gérard Berchon, le maire indique que les employés communaux qui ont assuré leur service pendant la période de confinement n'ont pas bénéficié de la prime Covid19 soumise à conditions. L'annonce d'une prime a été annoncée par l'Etat mais ce sont les employeurs qui assurent son versement, selon leurs possibilités. La région Hauts de France propose un système de chèque vacances de 200 € à consommer dans la région pour les oubliés de la prime Covid. La demande sera faite pour les employés concernés.

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of the Mayor over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure on horseback, surrounded by the text 'MAIRIE DE MERICOURT-L'ABBAYE' at the top and 'SOMME' at the bottom, with two stars on either side.